

BUREAU DU CRHH

20 SEPTEMBRE 2018

DEMANDE D'AGREMENT

MAITRISE D'OUVRAGE D'INSERTION

DE LA FONDATION SAINT-MARTIN

POUR LA VILLE ALBI (81)



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Rappel du contexte

La réforme du régime des agréments : Loi n°2009-323 du 29 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion articles L. 365-1 à L.365-5 du CCH permet de retenir trois types d'agréments :

- Maîtrise d'ouvrage et d'insertion
- Ingénierie sociale, financière et technique
- Intermédiation locative et de gestion locative et sociale

Demande d'agrément MOI sur la région Occitanie déposée par la Fondation Saint-Martin

Présentation :

- **L'association a été créée par l'Abbé Colombier en 1886. Dénommée Société Civile Immobilière Saint Martin en 1896 pour servir de support juridique aux activités assumées, elle a été ensuite transformée successivement en Société Anonyme en 1931, puis en Association Saint-Martin en 1977 (association Loi 1901) et en Fondation Saint-Martin pour sa reconnaissance d'utilité publique par le gouvernement le 07 juin 1982**

Siège social : 33, avenue Maréchal de Lattre de Tassigny à ALBI (81000)

- **But de la société : Perpétuer l'œuvre de l'Abbé Colombier**
 - 1°) **Assistance, formation scolaire et professionnelle, promotion humaine, progrès moral et culturel de la jeunesse et de l'enfance malheureuse, inadaptée ou en danger**
 - 2°) **Assistance aux personnes âgées**
 - 3°) **Aide au fonctionnement matériel des organismes exerçant une activité sociale, culturelle, scolaire, éducative ou sportive, similaire à celle de l'Abbé Colombier par la mise à disposition d'immeubles**

Demande d'agrément MOI sur la région Occitanie déposée par La Fondation Saint-Martin

Historique :

La société Saint-Martin a été créée en 1896 pour être la structure juridique légale propriétaire des biens constituant les œuvres suscitées par le Père Colombier et plus tard ses successeurs. Ces œuvres fonctionnaient grâce au bénévolat, à la charité publique, aux modestes pensions payées par les familles.

Après 1930 pour lever l'ambiguïté de l'appellation « Société », création de deux associations ayant la gestion des établissements d'enfants dont la société Saint-Martin resterait propriétaire. Il s'agit de l'association des Œuvres du Père Colombier en 1934 et de l'association Œuvre Lamon en 1938 avec un avantage d'ordre financier (possibilité de recevoir des dons, legs par testaments et donc, de devenir propriétaires). Actuellement réflexion menée pour fusionner la Fondation et les deux associations.

Patrimoine :

L'ensemble du patrimoine pour les 3 organismes est de 10 établissements pour enfants et adolescents, 1 centre d'aide par le travail, 2 centres de vacances, 2 maisons de retraite, 1 centre d'accueil, 1 structure de logement social avec 21 studios et 1 entreprise d'insertion.

Demande d'agrément MOI sur la région Occitanie déposée par La Fondation Saint-Martin

Présentation du projet:

- **Projet de réhabilitation de l'ancienne chambre des métiers rebaptisée « Résidence Saint-Martin » sis 46-48 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny à Albi.**

- **Création de :**
 - * **un lieu de vie intergénérationnelle et socialement responsable tourné vers les plus démunies, personnes handicapées et atteintes d'autisme sur la commune d'Albi**
 - * **100 et 126 logements sociaux « dits logements inclusifs »**
 - * **3 crèches pour enfants lourdement handicapés et autistes de 0 à 6 ans**
 - * **des sièges sociaux de l'AGAPEI 81, de l'ADAPEI, de l'ASSODAL et des PEPS 81**
 - * **d'un lieu de vie pour personnes âgées type « Résidence seniors » et de logements adaptés pour adultes handicapés**
 - * **de quelques logements étudiants et des T2, T3 pour familles mono parentales.**
 - * **d'un lieu d'accompagnement des personnes handicapés, enfants, adolescents, adultes, personnes âgées par la création d'une salle de motricité, d'une salle Snoezelen et d'un lieu d'initiation à la natation, lieu pouvant être utilisé par d'autres associations s'occupant de personnes présentant les mêmes types de handicap ou de motricité**
 - * **d'un logement de gardien « veille » pour l'ensemble du site**
 - * **d'un lieu de rencontre avec l'extérieur par la création d'un restaurant ouvert aux locataires et aux Albigeois**

Demande d'agrément MOI sur la région Occitanie déposée par La Fondation Saint-Martin

Projet d'investissement :

- **Montant de l'investissement total = 22 287 592 € HT
correspondant à**

- **1 – Fonds Propres : 2 209 746,00 € H.T.**
- **2 – Prêts : 18 391 200,00 € H.T.**
- **3 – Subventions : 1 679 146,00 € H.T.**
- **4 – Autres Ressources : 7 500,00 € H.T.**

Demande d'agrément MOI sur la région Occitanie déposée par La Fondation Saint-Martin

Proposition d'avis :

- **Au niveau national :
Avis favorable de la DHUP**
- **Au niveau local :
Avis favorable de la DDT 81**